



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEUX-SEVRES
COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesjx.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 9

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN		Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à M. Joël NERBUSSON

Absents excusés :

- M. Adrien MILLET

Secrétaire : Mr Fabrice DURAND a été nommé secrétaire de séance.

D - 20240070 -RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL RELATIVE A L'ECHANGE ET L'USAGE DES DOCUMENTS CADASTRAUX ET DES DONNEES COMPOSITES

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGil,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes,

Vu les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,

Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29/03/2004 transférant la compétence SIGil au SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30/03/2010 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/02/2015 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

Vu la décision du Président du SIEDS n°20-03-12-D-01-71 relative au renouvellement de 54 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2020

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'intérêt local,

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGil'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que la contribution syndicale SIGil de la commune est indexée sur le nombre d'habitants,

Considérant que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGil, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé.

Le maire **propose** au conseil municipal de :

- **Art.1** : S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de quatre-cent euros (400 €) selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- **Art.2** : Accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- **Art.3** : Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de :

- APPROUVER les articles 1, 2 et 3 ci-dessus.
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

**CONTRIBUTION SYNDICALE ANNUELLE
RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT SIGil
POUR LA COMMUNE DE ASSAIS-LES-JUMEAUX**

Commune de 700 habitants*

Bases de la contribution communale	Contribution syndicale annuelle €
Communes de 1 à 500 habitants :	180
Communes de 500 à 1000 habitants :	400
Communes de 1000 à 5000 habitants :	700
Communes de 5000 à 10000 habitants :	1400
Communes de plus de 10000 habitants :	3000

Contribution retenue en € HT :	400
---------------------------------------	------------

Contribution syndicale annuelle incluant** :
<ul style="list-style-type: none"> - La mise à jour annuelle du plan cadastral - Le traitement des fichiers cadastraux - Le report des réseaux du SIEDS - Le report des données des partenaires SIGil - L'ajout des métadonnées - Restitution papier format A0 - Paramétrage et Accès à la plateforme du SIGil sur internet comprenant selon les compétences de la commune : <ul style="list-style-type: none"> Le consultation du cadastre et visualisation des réseaux La coordination de chantiers (Accords79) Le descriptif de la voirie La gestion du patrimoine arboré La gestion des ordures ménagères La gestion des dossiers d'urbanisme (SIGil'Urba) - La sauvegarde des données

*dernier recensement de la population INSEE en vigueur au moment du renouvellement de la convention de partenariat SIGil.

** suivant avis du Comité Syndical du 28 juin 2010

ANNEXE 2 : DONNEES MISES A DISPOSITION DANS SIGIL

Nom de la donnée	Producteur de la données/Détenteur des droits de diffusion	Format	Fréquence de mise à jour	Sensibilité de la donnée Organismes autorisés				
				Commune Intercommunalité Département	Etablissement Public (SDIS)	Service de l'Etat	Partenaires(s) ayant la même compétence	Autres partenaires de la convention
DOCUMENTS D'URBANISME	COMMUNE	SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
EQUIPEMENTS PUBLICS		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
CHEMIN DE RANDONNEES		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
PLAN DE DESHERBAGE		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
PATRIMOINE ARBORE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
PAVE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
VOIRIE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
RESEAU D'EAU PLUVIALE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
ECLAIRAGE PUBLIC		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓

Le Secrétaire de Séance
Mr Fabrice DURAND

Au regis
Fait et D
Pour co

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20241217-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-12-2024

Publication le : 17-12-2024

